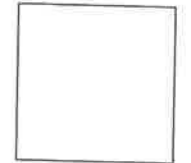


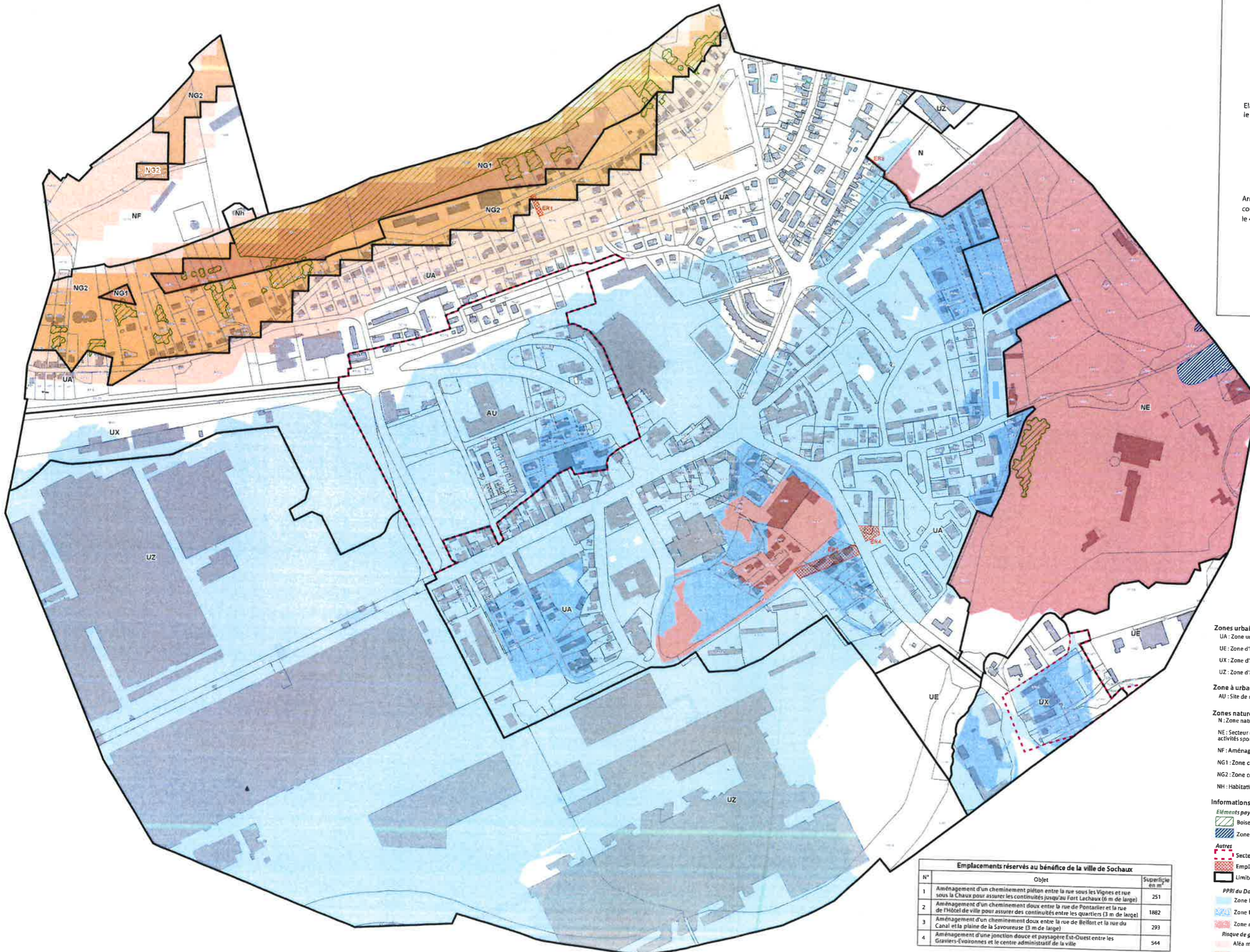
Elaboration prescrite par délibération du conseil municipal :  
le 28 novembre 2008

Règlement - Partie graphique  
5.1 Plan de zonage

Arrêté par le  
conseil municipal :  
le 4 juillet 2017



Plan au 1/2 000



**SOUS - PREFECTURE**  
**11 JUL. 2017**  
**MONTBELIARD**

- Zones urbaines**  
 UA : Zone urbaine mixte  
 UE : Zone d'équipement public  
 UX : Zone d'activités mixtes  
 UZ : Zone d'activités industrielles
- Zone à urbaniser**  
 AU : Site de renouvellement urbain
- Zones naturelles**  
 N : Zone naturelle et forestière  
 NE : Secteur destiné à la valorisation naturelle de la plaine de la Savoureuse et aux activités sportives/de loisirs  
 NF : Aménagement en belvédère du site du Fort Lachaux  
 NG1 : Zone concernée par le risque de glissement de terrain en aléa très fort  
 NG2 : Zone concernée par le risque de glissement de terrain en aléa fort  
 NH : Habitation sur la partie sommitale du Fort Lachaux

- Informations complémentaires**  
 Éléments paysagers remarquables à protéger au titre de l'article L 151-23  
 Boisement et Vergers  
 Zone humide
- Autres**  
 Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation  
 Emplacement réservé  
 Limite de zone

| Emplacements réservés au bénéfice de la ville de Sochaux |  |                  |
|--|--|------------------|
| N°   | Objet  | Superficie en m² |
| 1  | Aménagement d'un cheminement piéton entre la rue sous les Vignes et rue sous la Chaux pour assurer les continuités jusqu'au Fort Lachaux (6 m de largeur)    | 251              |
| 2  | Aménagement d'un cheminement doux entre la rue de Pontarlier et la rue de l'Hôtel de ville pour assurer des continuités entre les quartiers (3 m de largeur) | 1882             |
| 3  | Aménagement d'un cheminement doux entre la rue de Belfort et la rue du Canal et la plaine de la Savoureuse (3 m de largeur)                                  | 293              |
| 4  | Aménagement d'une jonction douce et paysagère Est-Ouest entre les Gravières-Evoisonnes et le centre administratif de la ville                                | 544              |

- PPRI du Doubs et de l'Allon**  
 Zone bleue claire  
 Zone bleue foncée  
 Zone rouge  
**Risque de glissement de terrain**  
 Aléa moyen  
 Aléa fort  
 Aléa très fort